

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 13 novembre 2017 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier **PINTAT**, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier **PINTAT**, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Thierry **DUBOUILH**, Chantal **LESCORCE**, Claude **MARTIN**, Ghyslaine **CUNY**, Vincent **RAYNAUD**, Christian **BAYLE**, Agnès **BERGE**, Jean-Michel **BERGES**, Danielle **BERTHOMIER**, Jacques **BIBES**, Lydie **DAVID**, Éric **GEOFFRE**, Catherine **THOMPSON**,

EXCUSÉS : Marie-Dominique **DUBOURG**, Hervé **BLANC**, July **DESCROIX**, Xavier **LA TORRE**, Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**, Marie-Suzanne **ODDOS** ayant donné pouvoir respectivement à Xavier **PINTAT**, Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Thierry **DUBOUILH**, Chantal **LESCORCE**,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques **BIBES**,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jacques **BIBES** est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2017

Le Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 5 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

En application de la délibération du Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer en date du 29 mars 2014 chargeant le Maire de prendre en cas de nécessité pendant la durée de son mandat les décisions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et depuis la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 5 juillet 2017, « les décisions » du Maire ont eu pour objet :

- Le 4 juillet 2017

Modification de la régie de recettes du service de l'Eau et de l'Assainissement permettant les encaissements selon les modes de recouvrements suivants : Numéraires, chèques, virement direct, prélèvement automatique, cartes bancaires.

- Le 4 juillet 2017

De signer avec l'État, deux conventions, à titre gratuit, relatives à l'hébergement des militaires de la Gendarmerie en renfort durant la saison estivale, pour la période du 21 juin au 3 septembre 2017.

- Le 4 juillet 2017

De signer le contrat avec les Croques Notes, 633 chemin de Carrié-bas – Bas-Pays 82000 Montauban, visant à mettre en place l'animation musicale du groupe « Les Croques Notes » le vendredi 14 juillet 2017 pour un montant de 1 280,00 €.

- Le 4 juillet 2017
De signer avec Alternacom, 26 rue de Charonne 75011 Paris, la convention visant à mettre en place une étape de la tournée « Ile de la Réunion » le jeudi 17 août 2017, à titre gratuit.
- Le 4 juillet 2017
De signer avec Les Croques-Notes, 633 chemin de Carrié-Bas – Bas-Pays 82000 Montauban, le contrat visant à mettre en place l'animation musicale du groupe « Les Croques-Notes » le dimanche 20 août 2017, pour un montant de 1 260,00 €.
- Le 4 juillet 2017
De signer avec l'Association Coïncidences Vocales, 23 rue Hugédé 94340 Joinville Le Pont, le contrat visant à mettre en place un concert de musique classique le 17 juillet 2017, pour un montant de 1 800,00 €.
- Le 4 juillet 2017
De signer la convention avec le VVF Villages, boulevard d'Ospédaletti à Soulac-sur-Mer, relative à la mise à disposition de la piscine dans le cadre des cours de natation dispensés au titre des activités de CAP33.
- Le 4 juillet 2017
De signer avec ND Animations, 4 route du Fort de Castillon 33340 St-Christoly Médoc, le contrat visant à mettre en place une animation « Jeux en bois d'antan » dans le cadre de la Foire Gastronomique, le samedi 15 juillet 2017 pour un montant de 660,00 € T.T.C.
- Le 4 juillet 2017
De signer avec ND Animations, 4 route du Fort de Castillon 33340 St-Christoly Médoc, le contrat visant à mettre en place une animation musicale « New Parade Jazz Band » dans le cadre de la Foire Gastronomique, le samedi 15 juillet 2017 pour un montant de 1 582,50 € T.T.C.
- Le 4 juillet 2017
De signer avec Smart Cie, 16 rue Saint-James 33000 Bordeaux, le contrat visant à mettre en place le spectacle « Concentré de Petites Formes Circassiennes » le dimanche 13 août 2017, pour un montant de 3 300,00 € T.T.C.
- Le 11 juillet 2017
Modification de la décision du 11 juin 1998 instituant une régie de recettes pour les activités culturelles et festives définissant le numéraire et les chèques comme mode d'encaissement et fixant le montant du fond de caisse à 250,00 €.
- Le 24 juillet 2017
De signer avec l'Association Médoc Swing, 21 route du Gardieu 33340 Ordonnac, le contrat visant à mettre en place une animation musicale du groupe « Bertet Swing Trio » dans le cadre du vernissage de l'exposition « Les Insolites du Médoc » le jeudi 3 août 2017, pour un montant de 600,00 € T.T.C.
- Le 24 juillet 2017
De signer avec AESTUS – Didier Coquillas - Sistach, 10 route de la République 82200 Moissac, le contrat visant à mettre en place la programmation de deux conférences organisées dans le cadre du cycle des conférences d'été, pour un montant de 250,00 € par conférence.
- Le 24 juillet 2017
De signer avec l'Association Les Vertébrées, Le Val Fleury – 95 allée Jérôme Cabut 26500 Bourg Les Valence, le contrat visant à mettre en place l'animation « Le Marchand de sable va passer » par le groupe « Mieux dans le Sable », les jeudi 27 et vendredi 28 juillet 2017 pour un montant de 12 236,43 € T.T.C.
- Le 24 juillet 2017
De signer avec Jean-Luc Fournier, 69 rue Fonfrède 33800 Bordeaux, le contrat visant à mettre en place la programmation d'une conférence intitulée « Les courses automobiles à Bordeaux dans les années 1950 à 1960 » organisé le mercredi 9 août 2017, pour un montant de 200,00 €.

- Le 24 juillet 2017
De signer avec Banda Pays Médoc Lous Vinherouns, 11 rue des Anciens Combattants 33480 Avensan, le contrat visant à mettre en place une animation musicale le dimanche 30 juillet 2017, pour un montant de 300,00 € T.T.C.
- Le 24 juillet 2017
De signer l'avenant n°2 du marché ayant pour objet « Restructuration du R+2 de la Mairie – Lot Electricité » avec la société Eiffage Energie Aquitaine – Agence Pessac – sise 32 rue Jean Perrin 33600 Pessac, portant le montant du marché de 38 514,21 € à 39 847,40 € H.T. soit 47 816,88 € T.T.C.
- Le 24 juillet 2017
De signer avec la société Véolia Propreté Aquitaine, sise rue Louis Blériot – Z.I. Tartifume 33130 Bègles cedex, un contrat de prestation de service pour la gestion de déchets industriels banals, pour un montant de 4 925,00 € H.T. soit 5 910,00 € T.T.C.
- Le 31 juillet 2017
De signer un marché de services ayant pour objet « Fourniture de services de téléphonie mobile pour la Ville et le C.C.A.S. de Soulac-sur-Mer » avec la société Orange Business Services, site Pichey – Pôle marchés publics – 23 rue Thomas Edison - 33731 Bordeaux cedex 9, pour un montant maximum de 16 000,00 € H.T. soit 19 200,00 € T.T.C.
- Le 31 juillet 2017
De signer avec Kieki Musiques, 24 rue du 14 juillet 33400 Talence, le contrat visant à mettre en place une conférence musicale, donnée par Flora Estel Swingtet, le mercredi 16 août 2017, pour un montant de 583,42 € T.T.C.
- Le 31 juillet 2017
De signer avec ND Animations 4 route du Fort de Castillon 33340 Saint-Christoly Médoc, le contrat visant à mettre en place une animation « jeux en bois d'antan », dans le cadre de la Foire Gastronomique, le samedi 12 août 2017, pour un montant de 660,00 € T.T.C.
- Le 4 août 2017
De signer un marché de services ayant pour objet « AMO pour le renouvellement des marchés d'assurances », avec la société RISK'OMNIUM SAS, sise Immeuble le Sillon – 1 avenue de l'Angevinière – 44800 Saint-Herblain, pour un montant de 2 468,00 € H.T. soit 2 961,60 € T.T.C.
- Le 7 août 2017
De signer un marché de fournitures ayant pour objet « Fourniture et pose de mobilier pour la salle du conseil municipal, la salle de réunion et les bureaux », avec la société Recto Verso 139, sise 85 avenue J.F. Kennedy – 33700 Mérignac, pour les montants suivants :
 - Lot n°1 : Fourniture de mobilier pour la salle de conseil et la salle de réunion
Montant : 27 773,55 € H.T., soit 33 328,26 € T.T.C.
 - Lot n°2 : Fourniture de mobilier de bureaux
Montant : 4 884,90 € H.T., soit 5 861,88 € T.T.C.
- Le 21 août 2017
De signer un contrat avec la société Berger Levraut, sise 104 avenue du Président Kennedy – 75016 Paris, pour les services et abonnements à la solution LEGIBASE – ETAT CIVIL pour une durée de 36 mois, et pour un montant annuel de 160,00 € H.T., soit 192,00 € T.T.C.
- Le 21 août 2017
De signer un marché de services ayant pour objet « Marché d'études techniques pour la restructuration des installations : Chauffage, ventilation et Climatisation (C.V.C.) pour la Salle Notre Dame » avec la société NRGYS Domotic, sise 56 rue Jean Duvert – Immeuble le Fiducia – 33290 Blanquefort, pour un montant de 6 790,00 € H.T., soit 8 148,00 € T.T.C.
- Le 21 août 2017
De signer l'avenant n°5 du marché ayant pour objet « Restructuration du R+2 de la Mairie – Lot Plâtrerie/Faux plafond » avec la société COPEP, sise 16 rue Eugène Chevreul – 33600 Pessac, portant le montant du marché de 36 345,75 € à 40 256,59 € H.T., soit 48 307,90 € T.T.C.

- Le 21 août 2017
De signer un bail de location à titre précaire pour le logement sise 20 rue Trouche à Soulac-sur-Mer, pour une période allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 inclus, pour un loyer mensuel de 561,82 € hors charges.
- Le 21 août 2017
De signer un bail de location à titre précaire pour le logement sise 4 rue de Lattre de Tassigny à Soulac-sur-Mer, pour une période allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 inclus, pour un loyer mensuel de 392,20 € hors charges.
- Le 21 août 2017
De signer la convention de mise à disposition de locaux à l'École Élémentaire (salle n°1) avec l'Association « Les Cartables Légers », pour y effectuer une étude dirigée pour les élèves de l'École Élémentaire de Soulac-sur-Mer. Cette mise à disposition est accordée à titre gratuit, du 4 septembre 2017 au 30 juin 2018.
- Le 21 août 2017
De signer un contrat de location à titre précaire avec l'Association A.H.I. 33, Service de Santé au Travail, 50 cours Balguerrie Stuttenberg 33070 Bordeaux cedex, portant sur la location d'un local sis 2 rue de l'Hôtel de Ville à Soulac-sur-Mer, allant du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018 inclus, pour un loyer annuel forfaitaire de 1 000,00 €.
- Le 21 août 2017
De signer un contrat de location à titre précaire avec Avenir Jeunes Médoc Mission Locale, 50 cours Jean Jaurès 33340 Lesparre Médoc, portant sur la mise à disposition d'un local sis 2 rue de l'Hôtel de Ville à Soulac-sur-Mer, à titre gratuit, à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2018 inclus.
- Le 21 août 2017
De signer un contrat de location à titre précaire avec Le Département de la Gironde, 1 esplanade Charles de Gaulles CS 71223 – 33074 Bordeaux cedex, portant sur la mise à disposition d'un local sis 2 rue de l'Hôtel de Ville à Soulac-sur-Mer, à titre gratuit, à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2018 inclus, pour les permanences de la MDSI du Médoc.
- Le 21 août 2017
De renouveler la convention avec Monsieur Jérôme DOUSSET, Moniteur du Tennis Club de Soulac-sur-Mer, relative à la mise à disposition de courts de Tennis de la Forêt. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, pour un forfait de 3 600,00 €.
- Le 22 août 2017
Modification de la décision du 13 novembre 2009 instituant une régie de recettes pour le Centre Municipal Culturel et Sportif modifiant le mode d'encaissement comme suit : numéraire, chèques, chèques vacances, coupons sports, cartes bancaires et prélèvements.
- Le 8 septembre 2017
De signer la convention avec l'association JUDO POINTE DE MEDOC relative à l'activité de Judo et disciplines associées, pour la période du 15 septembre 2017 au 30 juin 2018, sur la base de 2h50 par semaine, moyennant un montant de 30,00 € TTC de l'heure auxquels s'ajoutent les frais de déplacement de l'intervenant.
- Le 8 septembre 2017
De signer la convention avec l'association EPGV GRAYAN relative à l'activité d'éducation physique et de gym volontaire, pour la période du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018, sur la base de 9h par semaine, moyennant un montant de 28,00 € TTC de l'heure.
- Le 8 septembre 2017
De signer un contrat de maintenance type Minimal SAE II de l'Ascenseur du Musée d'Art et d'Archéologie avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS, sise 24 allée Félix Nadar 33704 Mérignac, pour un montant annuel de 1 200,00 € H.T. soit 1 440,00 € TTC, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

- Le 8 septembre 2017
De signer la convention de mise à disposition du 1^{er} étage du bâtiment sis 1 rue Victor Hugo à Soulac-sur-Mer avec l'Office de Tourisme Médoc Atlantique du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, moyennant le versement d'une somme forfaitaire de 2 500,00 €.
- Le 11 septembre 2017
De signer un contrat de maintenance des installations de chauffage ventilation de la salle socioculturelle avec la société Géniclime Sud-Ouest, sise 14 rue Laplace Z.I. du Phare 33700 Mérignac, pour un montant annuel de 2 795,00 € H.T., soit 3 354,00 € T.T.C., pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.
- Le 11 septembre 2017
De signer un contrat de maintenance et d'assistance permettant le bon fonctionnement des matériels de radiocommunication de la Police Municipale avec l'entreprise Syrade, Z.E. Alfred Daney – rue de la Motte Picquet 33041 Bordeaux cedex, pour un montant annuel de 1 056,00 € T.T.C.
- Le 19 septembre 2017
D'accorder dans le cimetière des Olives à Monsieur Bernard PAUTARD, demeurant 2 rue d'Allemagne 33780 Soulac-sur-Mer, une concession cinquantenaire de 9 m², portant le n° I 16, moyennant la somme de 809,55 €.
- Le 19 septembre 2017
D'accorder dans le cimetière des Olives à Monsieur Slim JOUINI, demeurant 4 rue du Moulin Blanchard 92200 Bagneux, une concession cinquantenaire de 4,5 m², portant le n° O 2bis, moyennant la somme de 404,78 €.
- Le 19 septembre 2017
D'accorder dans le cimetière des Olives à l'Association Diocésaine, demeurant 7 Place Saint Clair 33340 Lesparre Médoc, une concession cinquantenaire de 4,5 m², portant le n° O 5bis, moyennant la somme de 404,78 €.
- Le 25 septembre 2017
D'accorder dans le cimetière des Olives à Monsieur et Madame VERDONI, demeurant 58 rue Galliéni 33780 Soulac-sur-Mer, une concession cinquantenaire de 9 m², portant le n° D 143, moyennant la somme de 809,55 €.
- Le 25 septembre 2017
De signer un marché de fournitures ayant pour objet « Implantation de 3 caméras dômes avec détection périmétrique sur le secteur des écoles de Soulac-sur-Mer », avec l'entreprise SEMSAT E.S.I. sise 8 rue Vert Castel 33700 Mérignac, pour un montant de 43 881,12 € H.T. soit 52 657,34 € T.T.C.
- Le 11 octobre 2017
Compléter la décision du 26 juin 2006 instituant une régie de recettes pour les activités CAP 33 par l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor, aux noms des régisseurs pour l'encaissement des cartes bancaires.
- Le 11 octobre 2017
Compléter la décision du 13 novembre 2009 instituant une régie de recettes pour le Centre Municipal Culturel et Sportif par l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor, aux noms des régisseurs pour l'encaissement des cartes bancaires.
- Le 11 octobre 2017
Modification de la décision du 11 juin 1998 instituant une régie de recettes et d'avances à l'Aérodrome portant sur l'annulation de l'article 6 sur la remise des badges et de quittances, l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor aux noms des régisseurs pour l'encaissement des cartes bancaires, et précisant que les non titulaires d'une carte de paiement Total devront effectuer leurs règlements à la régie.

- Le 16 octobre 2017
De signer avec la Compagnie l'Aurore - Hôtel de Ville - 33190 La Réole, le contrat visant à mettre en place le spectacle « Le Cerf au Sabot d'Argent » le mercredi 25 octobre 2017 pour un montant de 1 267,00 €.
- Le 16 octobre 2017
De procéder à l'acquisition du stock de livres (7 150 exemplaires) de Culture et Bibliothèque pour Tous - Association Départementale de la Gironde, 64 rue Saint Rémi – BP 43 – 33025 Bordeaux Cedex, pour la somme forfaitaire de 2 500,00 € T.T.C.
- Le 16 octobre 2017
De procéder à la vente de ferraille à l'entreprise Decons SAS, 1701 Route de Soulac - 33290 Le Pian Médoc, pour un montant total de 171,00 € T.T.C.
- Le 16 octobre 2017
De signer la modification n°1 du marché ayant pour objet « Restructuration du R+2 de la Mairie – Lot Menuiseries intérieures », avec la S.A.R.L. Juste – sise ZAC 6 route de Moulis 33460 Arcins, ramenant le montant du marché de 65 600,00 € H.T. à 54 700,00 € H.T. soit 65 640,00 € T.T.C.
- Le 27 octobre 2017
De signer un marché de services ayant pour objet « Pose, maintenance et dépose d'illuminations de fin d'année », avec la société EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE, sise 32 rue Jean Perrin 33600 Pessac, pour un montant de 22 702,55 € H.T. soit 27 243,06 € T.T.C.
- Le 30 octobre 2017
D'accorder dans le cimetière des Olives à Madame Paulette DUPERON, demeurant 5 Allée des Sarrazins 42600 Montbrison, une concession cinquantenaire de 4,5 m², portant le n° O 6, moyennant la somme de 404,78 €.
- Le 30 octobre 2017
De signer l'avenant n°2 du marché ayant pour objet « Restructuration du R+2 de la Mairie – Lot Menuiseries intérieures » avec la SARL JUSTE, sise ZAC 6 route de Moulis 33460 Arcins, portant le montant du marché de 54 700,00 € H.T. à 56 187,00 € H.T. soit 67 424,40 € T.T.C.
- Le 30 octobre 2017
De signer l'avenant n°1 du marché ayant pour objet « Restructuration du R+2 de la Mairie – Lot Démolition Gros Œuvre » avec la SARL GESSEY, sise 34 rue cours du Général de Gaulle 33340 Lesparre, ramenant le montant du marché de 33 000,00 € H.T. à 25 427,50 € H.T. soit 30 513,00 € T.T.C.
- Le 6 novembre 2017
D'accorder dans le cimetière des Olives à Madame Marie DALLEY-BRAURE, demeurant 23 Avenue de la Pointe de Grave, Résidence Marine 33780 Soulac-sur-Mer, une concession cinquantenaire de 9 m², portant le n° F 135, moyennant la somme de 809,55 €.

Le Conseil Municipal en prend acte.

IV - BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, PLAN DE CIRCULATION

A. CESSION DU LOT N°13 DU LOTISSEMENT LE PIGEONNIER

La Commune a été saisie par Monsieur et Madame Antoine et Virginie KETELERS d'un projet d'acquisition du lot n°13 du lotissement communal Le Pigeonnier, cadastré section AK n°238 d'une surface de 809 m² (cf. plan joint).

Le prix de cette cession serait fixé à 37 214,00 € H.T., soit 42 399,69 € T.T.C, les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la cession de la parcelle AK n°238 au profit de Monsieur et Madame Antoine et Virginie KETELERS aux conditions ci-dessus ;
- Et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.



B. RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-03-04 DU 10 AVRIL 2017

Par délibération du 10 avril 2017 (n°2017-03-04), le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition des parcelles AT58p et AT40p à l'Association Sports et Plein Air.

A la suite de l'établissement du document d'arpentage, il y a lieu de procéder à la rectification des parcelles et des surfaces correspondantes, et de préciser que tous les frais de cette acquisition sont à la charge de la Commune.

Les parcelles concernées sont les parcelles AT58 (pour une surface d'environ 20 608 m²) et AT85, issue de la parcelle AT40 (pour une surface d'environ 15 278 m²).

Les autres dispositions de la délibération n°2017-03-04 susvisée demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte des rectifications ci-dessus ;
- Confirme l'acquisition des parcelles AT58 et AT85 pour une surface totale d'environ 35 886 m² aux conditions fixées par la délibération du 10 avril 2017 ;
- Et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

V - FINANCES, TAXE DE SÉJOUR

A. DÉCISIONS MODIFICATIVES

1. Budget Principal : Décision modificative n°1

En section de fonctionnement

Un ajustement de crédits sur l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations) pour 2 000,00 € (Association les Cartables légers) est compensé par une recette supplémentaire sur l'article 7062 (redevances à caractère culturel) pour le même montant.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 000,00 €.

En section d'investissement

Des ajustements de crédits aux articles 2161 opération 262 (avenant tuyauterie bois pour l'orgue) d'un montant de 2 800,00 € et à l'article 165 (dépôts et cautionnements reçus) pour 634,15 € (remboursement caution école des arts martiaux) sont compensés par une diminution de crédits à l'article 2313 opération 263 (palais des congrès) pour 2 800,00 € et par une recette supplémentaire à l'article 165 (dépôts et cautionnements reçus) pour 634,15 € (encaissement caution école des arts martiaux).

La section d'investissement s'équilibre à 634,15 €

La décision modificative s'équilibre à 2 634,15 €

33514 Code INSEE	MAIRIE DE SOULAC SUR MER COMMUNE DE SOULAC BUDGET PRINCIPAL M14	DM n°1 2017
---------------------	--------------------------------------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	634.15 €	0.00 €	0.00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	634.15 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	634.15 €	0.00 €	634.15 €
D-2161-262 : RESTAURATION BASILIQUE	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-263 : PALAIS DES CONGRES	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 800.00 €	3 434.15 €	0.00 €	634.15 €
Total Général		2 634.15 €		2 634.15 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Principal présentée ci-dessus.

2. Budget Annexe du Centre de Loisirs et d'Hébergement : Décision modificative n°2

En section de fonctionnement

Des ajustements de crédits sur les articles 637 (autres impôts et taxes) pour 2 640,00 € (reversement de la taxe de séjour), 651 (redevances pour licences) pour 300,00 € (ajustement de la facture de séquoia), et au 023 (virement à la section d'investissement) pour 500,00 € sont compensés par une recette supplémentaire sur l'article 7362 (taxe de séjour) pour 2 640,00 €, et par une diminution de crédits sur l'article 022 (dépenses imprévues) pour 800,00 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 640,00 €.

En section d'investissement

Un ajustement de crédits à l'article 1641 (emprunts) concernant le réajustement d'un emprunt pour 500,00 € est compensé par un virement de crédits à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement) pour le même montant.

La section d'investissement s'équilibre à 500,00 €

La décision modificative s'équilibre à 3 140,00 €

33514 Code INSEE	MAIRIE DE SOULAC SUR MER CENTRE LOISIRS HEBERGEMENT M14	DM n°2 2017
---------------------	------------------------------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-637 : Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0.00 €	2 640.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 640.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-651 : Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7362 : Taxes de séjour	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 640.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 640.00 €
Total FONCTIONNEMENT	800.00 €	3 440.00 €	0.00 €	2 640.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €
Total Général		3 140.00 €		3 140.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du Budget Annexe du Centre de Loisirs et d'Hébergement présentée ci-dessus.

3. Budget Annexe de l'Aérodrome : Décision modificative n°1

En section de fonctionnement

Il convient d'ajuster les crédits aux articles :

- 63512 (taxes foncières) pour 1 100,00 €,
- 7398 (versements, restitutions et prélèvements) pour 1 000,00 € de régularisation d'une facture de 2016 pour TIC (taxe sur le carburant).

Ces dépenses sont compensées en recettes à l'article 7788 (produits exceptionnels divers) pour 2 100,00 € (rachat par Total du carburant qui était restait en cuve).

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 100,00 €

33514 Code INSEE	MAIRIE DE SOULAC SUR MER AERODROME	DM n°1 2017
---------------------	---------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63512 : Taxes foncières	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	2 100.00 €
Total Général		2 100.00 €		2 100.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aérodrome présentée ci-dessus.

4. Budget Annexe Les Genêts : Décision modificative n°1

En section de fonctionnement

Un ajustement de crédits sur l'article 637 (autres impôts et taxes) pour 7 182,00 € (versement de la taxe de séjour) est compensé par une recette supplémentaire sur l'article 7362 (taxe de séjour) pour le même montant.

La section de fonctionnement s'équilibre à 7 182,00 €.

En section d'investissement

Un ajustement de crédits à l'article 165 (dépôts et cautionnements reçus) pour 1 000,00 € (remboursement caution sur snack bar) est compensé par une diminution de crédits à l'article 2318 du même montant.

La section d'investissement s'équilibre à 0,00 €

La décision modificative s'équilibre à 7 182,00 €

33514 Code INSEE	MAIRIE DE SOULAC SUR MER CAMPING LES GENETS	DM n°1 2017
---------------------	------------------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-637 : Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0.00 €	7 182.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	7 182.00 €	0.00 €	0.00 €
R-753 : Reversement taxe de séjour	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 182.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 182.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	7 182.00 €	0.00 €	7 182.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		7 182.00 €		7 182.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Les Genêts présentée ci-dessus.

B. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une demande de subvention.

Il s'agit de :

- L'association Les Cartables Légers pour une subvention de 2 000,00 € (pour l'année scolaire 2017/2018).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution de la subvention proposée,
- et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

VI – AMÉNAGEMENT URBAIN, VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN, VRD, ENR, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE BRÉMONTIER

Dans le cadre du réaménagement de la rue Brémontier, RD 101 E¹ (du PRO+087 au PRO+181), il convient de signer une convention avec le Département de la Gironde (cf. projet joint).

Celle-ci a pour objet de définir les obligations de la commune tant techniques que financières ou en termes de gestion des équipements.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée,
- Et autorise le Maire à la signer.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Route départementale n° 101 E1

Commune de SOULAC-SUR-MER

Aménagements de sécurité

CONVENTION

Entre

Le Département de la Gironde, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc GLEYZE, autorisé par délibération de la Commission Permanente n°..... en date du

d'une part,

et

La Commune de SOULAC-SUR-MER, représentée par Monsieur PINTAT Xavier, Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du

d'autre part.

Il a été décidé ce qui suit :

Preambule :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1615-2 (deuxième alinéa),
VU le Code de la Route et notamment l'article R 411-2,
VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article 131-2,
VU la loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la délibération n°05.044 du Conseil Général en date du 21 décembre 2004,

Considérant qu'une partie du réseau routier départemental est située en agglomération,
Considérant que la Commune, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, est amenée à effectuer des travaux sur les dépendances de la voirie départementale située en agglomération,

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

La Commune de SOULAC-SUR-MER est autorisée à réaliser en agglomération dans l'emprise de la route départementale n°101 E1 du PR 0+087 au PR 0+181 et sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux suivants :

- Création d'une zone de stationnement unilatéral
- Réalisation d'un réseau d'assainissement pluvial
- Réalisation de trottoirs avec bordures et caniveaux
- Réalisation d'espaces verts
- Mise en place de signalisation verticale
- Mise en place de signalisation horizontale

Lors de travaux ultérieurs réalisés sur la RD n°101 E1 à l'initiative du Département de la Gironde, la dépose et la repose éventuelles des aménagements réalisés, l'adaptation des ouvrages qui le nécessiteraient et la réfection de la signalisation horizontale seront à la charge de la commune et feront l'objet d'une convention particulière.

ARTICLE 2 - MODE DE FINANCEMENT :

Le financement des travaux décrits à l'Article 1 sera assuré par la Commune de SOULAC-SUR-MER.

La Commune pourra, le cas échéant, solliciter l'aide du Département de la Gironde selon les modalités définies par l'Assemblée Délibérante du Département.

ARTICLE 3 - GESTION ET ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS :

La Commune de SOULAC-SUR-MER prendra en charge la gestion et l'entretien de ces aménagements, et assurera l'instruction des réclamations éventuelles relatives à ces aménagements émanant des riverains et des usagers de la route départementale n° 101 E1.

ARTICLE 4 - TRAVAUX :

Les travaux faisant l'objet de la présente convention ne sont pas liés à des travaux départementaux.

Fait à Bordeaux, le

Fait à, le

Pour le Département,
Le Président du Conseil départemental,

Pour la Commune de,
Le Maire,

B. ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Afin de remédier à certains désordres observés sur les réseaux d'assainissement des eaux usées de la Commune de Soulac-sur-Mer, il a été décidé de procéder à une étude diagnostique.

Cette étude a pour but de faire le bilan du fonctionnement des réseaux eaux usées gravitaires et de refoulement ainsi que les postes de refoulement (49) et de la station d'épuration.

Cette demande s'inscrit dans la volonté de la collectivité de connaître les problèmes qui existent sur les réseaux et de mettre au point un programme de travaux pour les résoudre. Elle correspond aussi aux exigences de la Loi sur l'Eau, de la Loi Grenelle et ses textes d'application (arrêté du 22 juin 2007).

Le montant de cette étude est estimé à 181 942,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental de la Gironde les subventions attachées à cette opération.

C. ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GIRONDE

Afin de remédier à certains désordres observés sur les réseaux d'assainissement des eaux usées de la Commune de Soulac-sur-Mer, il a été décidé de procéder à une étude diagnostique.

Cette étude a pour but de faire le bilan du fonctionnement des réseaux eaux usées gravitaires et de refoulement ainsi que les postes de refoulement (49) et de la station d'épuration.

Cette demande s'inscrit dans la volonté de la collectivité de connaître les problèmes qui existent sur les réseaux et de mettre au point un programme de travaux pour les résoudre. Elle correspond aussi aux exigences de la Loi sur l'Eau, de la Loi Grenelle et ses textes d'application (arrêté du 22 juin 2007).

Le montant de cette étude est estimé à 181 942,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne les subventions attachées à cette opération,

VII – QUESTIONS DIVERSES

A. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L’I.M.E./C.A.T. DU MÉDOC : DÉCISION - AUTORISATION

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde adopté le 15 décembre 2011 prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal de l’I.M.E./C.A.T. du Médoc à la date du 1^{er} janvier 2018, précise qu’il convient de délibérer et de se prononcer sur :

- La répartition des biens meubles, immeubles ;
- La répartition de l’actif et du passif figurant sur le dernier compte administratif valant compte de clôture ;
- Le devenir des contrats ;
- La répartition des personnels ;
- La dévolution des archives ;

Par conséquent, le Conseil Municipal ouï l’exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l’unanimité, émet un avis favorable aux conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal de l’I.M.E./C.A.T. du Centre Médoc et au transfert à l’A.D.A.P.E.I. de l’ensemble :

- Des biens meubles, immeubles,
- De l’actif et du passif (compris les excédents de fonctionnement et d’investissement versés sous forme de subvention) conformément aux comptes administratifs et de gestion qui seront arrêtés au 31 décembre 2017,
- Des contrats (néant),
- Des personnels (néant),
- Des archives, ensemble des documents budgétaires et administratifs afférents aux affaires du syndicat qui seront conservés dans les locaux sis Place du 8 mai 1945 33112 SAINT-LAURENT-DU-MÉDOC.

B. COMPOSITION DE LA COMMISSION ANIMATION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune a repris en charge la gestion de l’animation, auparavant déléguée à l’Office de Tourisme.

Dans ces conditions, et afin de définir les orientations et proposer la programmation des années à venir, il convient de constituer une Commission Animation.

Cette Commission, extramunicipale, serait composée à la fois d’élus municipaux et de membres extérieurs.

Le Conseil Municipal ouï l’exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l’unanimité, désigne les membres de la Commission Animation :

Membres Élus :

Outre le Maire, Président

- Marie Dominique DUBOURG
- Thierry DUBOUILH
- Chantal LESCORCE
- Guylaine CUNY
- Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ
- Agnès BERGE
- Christian BAYLE
- Cathy THOMPSON
- Jacques BIBES
- Danielle BERTHOMIER
- July DESCROIX
- Eric GEOFFRE

Membres Extérieurs :

- Jérôme BARBIÉ
- Marie LEROY
- Heidi MORIOT
- Serge PANIN
- Barbara POINEAU
- Michel ROUYER
- Renaud VIGNALI



La séance est levée à 18 heures 33